

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
192^{EME} REUNION
10 JUIN 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm.6(CXCII)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 192^{ème} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 192^{ème} réunion tenue le 10 juin 2009, a examiné le rapport de la mission effectuée par le Conseil en Afrique de l'Ouest, du 24 avril au 1^{er} mai 2009, mission au cours de laquelle la délégation du Conseil s'est rendue en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire, en vue de faire une évaluation de la situation politique et sécuritaire, ainsi que de l'état de préparation des prochaines élections présidentielles dans ces deux pays, et a adopté la décision qui suit :

Le Conseil,

1. **Prend note** du Rapport [PSC/PR/2(CXCII)] sur cette mission qui a séjourné en Côte d'Ivoire du 28 avril au 1^{er} mai 2009 ;
2. **Prend acte** de l'annonce faite par le Président Laurent Gbagbo pour la tenue de l'élection présidentielle le 29 novembre 2009 ;
3. **Se félicite** des avancées enregistrées dans la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) et des Accords complémentaires à l'APO, en particulier, le 4^{ème} Accord complémentaire et, à cet égard, **félicite** les parties ivoiriennes au processus de sortie de crise pour leur détermination à organiser des élections libres, justes et transparentes. Dans ce cadre, le Conseil **se réjouit** du communiqué de la réunion du Cadre permanent de concertation (CPC), tenue à Ouagadougou le 18 mai 2009, et de la passation, le 26 mai 2009, des charges entre les Préfets et les commandants des zones des Forces nouvelles, qui marque la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire ivoirien ;
4. **Exhorte** les parties ivoiriennes à continuer à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour créer un climat propice à la tenue de l'élection présidentielle ;
5. **Prend note** de l'invitation faite par les autorités ivoiriennes à l'Union africaine pour qu'elle apporte son appui au processus électoral, y compris à travers l'envoi d'une mission d'observation, et **demande** au Président de la Commission de prendre les dispositions nécessaires à cet effet ;
6. **Encourage** les Etats membres de l'UA, ainsi que la communauté internationale dans son ensemble, à poursuivre et à intensifier leur soutien à la Côte d'Ivoire en vue de l'aboutissement heureux du processus de sortie de crise dans ce pays;
7. **Décide** de rester saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2009

Communique

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2328>

Downloaded from African Union Common Repository